

La numismatique au service d'une fiction dynastique : exemple de femme de pouvoir durant l'Antiquité romaine

Fatou BA
 Université Cheikh Anta Diop
kineba9@gmail.com

Résumé : Dans le cadre d'une étude portant sur le lien entre femme et politique sous l'empire romain, des résultats probants révèlent que l'impératrice Julia Domna a eu un important rôle à jouer dans la propagande dynastique mise en place par son mari Septime Sévère. Ce dernier, porté au pouvoir par les armes, devait impérativement se rattacher à la dynastie antonine sortante pour respecter la tradition de transmission dynastique et ainsi légitimer son règne. C'est dans ce sens que son épouse Julia Domna d'origine syrienne va jouer sur la perception visuelle pour établir de manière formelle une ressemblance physique entre elle-même, et Faustine la Jeune, impératrice antonine épouse de Marc Aurèle. Une étude numismatique révèle la mise en relief d'un air de famille.

Abstract: In a study of the relationship between women and politics in the Roman Empire, convincing results show that the empress Julia Domna had an important role to play in the dynastic propaganda of her husband Septimius Severus. The latter, brought to power by arms, was obliged to link himself to the outgoing Antonine dynasty in order to respect the tradition of dynastic transmission and thus legitimise his reign. It is in this sense that his wife Julia Domna, of Syrian origin, played on visual perception to formally establish a physical resemblance between herself, and Faustina the Younger, Empress Antonina, wife of Marcus Aurelius. A numismatic study reveals a family resemblance.

Mots-clés : femme- Empire romain- numismatique- dynastie- Julia Domna.

Keywords: woman- Roman Empire- numismatic- dynasty - Julia Domna.

INTRODUCTION

Cette réflexion résulte d'une comparaison établie entre les différents rôles joués par Julia Domna, sous le règne de son mari Septime Sévère et celui de son fils Caracalla. Les images de l'impératrice Sévère figurant sur le monnayage battu sous Septime Sévère, et celles qui apparaissent sur les pièces datées de 211, date de l'avènement de Caracalla, laissent apparaître une sensible différence. Les Sévères représentent certes les successeurs de la dynastie des Antonins, mais ils arrivent au pouvoir après une période de crise. Cette dernière a rompu la tradition de succession dynastique qui a toujours été respectée depuis Auguste. En effet, Sévère, le premier du nom, a « conquis sa fonction » grâce aux armes. Pourtant, Spartianus déclare :

[...] son fils aîné Bassianus, à qui il donna, outre le nom d'Aurélius Antonin, le titre de César.
[...] Il lui assigna ce dernier nom, parce qu'il avait rêvé qu'un Antonin lui succéderait¹.

L'auteur émet toutefois des doutes :

D'autres pensent que Sévère appela ainsi Bassianus, parce qu'il avait lui-même l'intention de passer dans la famille de Marc Aurèle².

L'intention de créer une fiction dynastique qui le rattacherait à la prestigieuse famille précédente est ainsi prêtée à Sévère. L'auteur justifie ses doutes en rapportant un faisceau d'actes tels que la ressemblance avec Antonin le Pieux, posés par l'empereur, dans l'intention de s'ériger descendant des Césars précédents. L'ambition de se rattacher à la *gens* antonine est véhiculée et ainsi justifiée par Spartianus:

À sa mort, il fut enterré dans le tombeau de Marc Antonin, qu'il vénérât le plus parmi tous les empereurs³ ». Quant à Dion Cassius, il prête de manière formelle à Sévère la revendication d'un lien dynastique : « Mais ce qui nous épouvanta le plus, c'est qu'il se déclara fils de Marc Antonin et frère de Commode, et qu'après avoir naguère flétri Commode, il lui décerna les honneurs divins⁴.

Ce processus entre dans le cadre de la légitimation de *l'imperium*, car ayant obtenu la reconnaissance d'une des composantes de l'État, à savoir l'armée, il restait à obtenir celle du sénat et de la plèbe urbaine. En effet, vu les conditions dans lesquelles les Sévères ont remplacé les Antonins après la mort de Commode, une tentative de rattachement à la dynastie précédente

¹ *HISTOIRE AUGUSTE*, Spartianus, *Vie de Septime Sévère*, X, 3, 4. Édition bilingue, traduction du latin par A. Chastagnol, Édition établie par A. Chastagnol. Paris, Robert Laffont, 1994.

² *Ibidem*, X, 6.

³ *Ibidem*, XIX, 3.

⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXV, 7. Livres LXXV-LXXVII, tome huitième. Traduction française par E. GROS, Paris, Firmin Didot, 1865.

Voir également à ce propos l'article de N'GUYEN-VAN, V., « Démontrer sa légitimité : le lien dynastique dans les monnaies sévériennes ». *Cahier Mondes anciens*, 8, 2016, p. 1 à 18. Disponible sur :

<http://mondesanciens.revues.org/1636>.

se justifiait. Par ailleurs, le règne de la dynastie antonine est perçu comme le siècle d'or de l'Empire. C'est donc dans ce contexte que nous allons essayer de démontrer le rôle important joué par la princesse syrienne dans la mise en place de cette fiction dynastique. Porté au pouvoir par l'armée, Septime Sévère doit convaincre les deux autres composantes de l'État que sont le sénat et le *populus Romanus* que son pouvoir est légitime. L'impératrice a alors une part importante à jouer dans cette propagande.

I. La numismatique au service d'une propagande dynastique

Figure 1-Denier d'argent de Septime Sévère, Rome, 196 – 211 apr. J.- C.
Avers: IVLIA - AVGVSTA Revers: MATRI CASTRORVM - Julia Domna

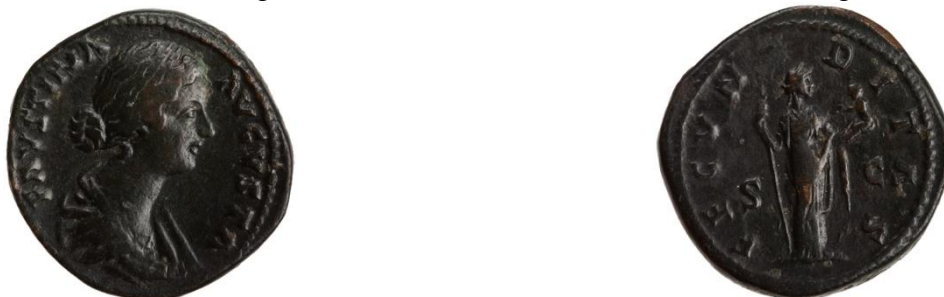


L'exploitation de la numismatique de l'époque permet de déterminer l'importance de la partition féminine dans la mise en place du lien parental revendiqué par rapport à la dynastie antonine. L'interprétation des sources muettes indique qu'il n'y a pas d'image sans événement. À partir de la contextualisation spatiale et sociale des monnaies, nous pouvons affirmer que de manière générale, la numismatique dans l'antiquité gréco-romaine pouvait revêtir un caractère purement politique. C'est sous cette perspective que l'interprétation du monnayage antique sous le règne des Sévères révèle que Julia Domna se sert de ce moyen de vulgarisation pour appuyer le lien dynastique fictif mis en place par son mari.

Figure 2- As de bronze de Marc Aurèle, Rome, 161 - 176 apr. J.- C.

Avers : FAVSTINA AVGVSTA - Buste de Faustine II, drapé, à droite, tête nue, cheveux ondulés et attachés en chignon à l'arrière de la tête

Revers : FECVNDITAS drapée, debout, de face, main gauche. l'enfant tend les deux mains vers la gauche



Le premier constat qui ressort de l'interprétation des monnaies retrouvées est la ressemblance physique entre Julia Domna et Faustine la Jeune. Domna adopte pratiquement la même coiffure que Faustine avec les cheveux ondulés et ramenés en chignon à l'arrière de la tête. En effet, sur les pièces émises sous l'autorité de Septime Sévère, l'Augusta arbore une coiffure très stricte avec les cheveux ramenés en arrière. Le chignon de Faustine est placé un peu plus bas tandis que celui de Domna est plus large. Dans l'Antiquité, l'image relevait toujours d'une mise en scène parce que son but était de véhiculer un message. Le premier que nous lisons sur les bustes et le monnayage est la mise en relief d'une ressemblance sur le plan physique entre Julia Domna et Faustine la Jeune.

Julia Domna reproduit l'épouse de Marc Aurèle. Les mêmes caractéristiques physiques peuvent influencer le peuple entre les mains duquel passent les monnaies, afin qu'il intègre dans son imaginaire le rattachement à la lignée des Antonins. L'impératrice établit toute une mise en scène, dans l'intention de manipuler la numismatique pour faire apparaître un air de famille. Nous constatons pratiquement la même coiffure avec les cheveux ondulés ramenés vers l'arrière et une raie de milieu. La première observation que nous portons sur le monnayage permet de constater que la Syrienne met en place un mimétisme formel de Faustine la Jeune, l'épouse de Marc Aurèle. Ces remarques sont confirmées par les bustes qui présentent Julia Domna et Faustine la Jeune de face.

Figure 3- Buste de Faustine la Jeune (130-175 apr. J.-C.) **Figure 4-** Buste de Julia Domna



Le rappel dans l'esprit populaire va dépasser le lien physique, pour se retrouver dans le symbole véhiculé. La numismatique constitue alors le canevas par lequel passe l'impératrice afin d'asseoir davantage l'idée de transmission dynastique. Cet aspect porte sur la réception que les Romains réservent au rôle tenu par la femme aux côtés de son mari. Ainsi, en fonction des convictions politiques du III^e siècle durant lequel la présence féminine au premier plan dans la sphère publique est pratiquement acceptée, ce n'est plus la personne de l'empereur seulement, mais la famille qui véhicule l'idée de prospérité.

Domna reproduit le symbole véhiculé par Faustine sur la figure 2 (*supra*). La symbolique de l'image 5 (*infra*) avec l'effigie de Domna à l'avant, et celle de ses enfants au revers, reflète la mise en avant de la maternité et peut être interprétée dans cette dynamique. Il convient de rappeler la place fondamentale occupée par la femme en tant que mère, dans la société romaine antique. D'ailleurs le mariage n'avait comme but que la *liberorum procreandorum causa*. C'est la notion de *fecunditas* qui est à l'honneur.

Figure 5- Denier d'argent de Septime Sévère, Rome, 196 - 211 apr. J.- C.

Avers : IVLIA AVGVSTA Revers : AETERNIT IMPERI - Bustes de Caracalla et Geta



C'est toujours dans l'optique de la propagande initiée par l'empereur, dans le but de légitimer son accession au pouvoir, que les monnaies sont émises. Dans sa fonction strictement politique, le monnayage permet à l'Augusta de véhiculer une ressemblance sur le plan non seulement physique, mais également symbolique avec Faustine la Jeune. Elle parvient ainsi à entretenir le flou sur la lignée de son mari.

Il s'avère toutefois que cette coiffure adoptée par l'impératrice sévérienne n'était pas la sienne à l'origine si l'on en croit J. Babelon :

...partout sur ces monuments divers, Julia Domna est reconnaissable : des traits assez lourds, un visage large de type sémite, un nez aquilin, des yeux largement ouverts, au regard avisé, non sans un voile de

ruse, la bouche petite et la base de la figure chargée⁵.

L'aspect le plus intéressant du portrait se retrouve toutefois dans le paragraphe suivant :

...ces traits sont encadrés par une masse de cheveux ondes, un bloc compact qui descend bas sur la nuque en lourde volute. Les modulations mêmes sans souplesse de cette coiffe, étagée en vagues parallèles qui engendrent des ondes échelonnées...⁶.

D'après le portrait que l'auteur dresse de Julia Domna, il ressort que la chevelure abondante de l'Augusta descendait en cascades sur sa nuque, allant jusqu'à recouvrir son cou. Or la description établie par Babelon de la coiffure de l'impératrice ne correspond à aucun des portraits figurant sur le monnayage battu de 193 à 211. Elle se retrouve en revanche sur les pièces émises sous l'autorité de son fils Caracalla à son avènement au pouvoir. L'observation du monnayage battu sous Caracalla montre le changement très perceptible de la coiffure de l'Augusta à partir de 211.

Figure 6- Sesterce de bronze de Caracalla, Rome, 211 - 217 apr. J.- C.

Avers : IVL[IA] PIA FELIX AVG -



Le sesterce de bronze ci-dessus a été choisi parmi tant d'autres pièces car sur toutes les monnaies datées à partir de 211, le portrait de l'impératrice à l'avers, est sensiblement le même : un buste dont la coiffure rejoint la description faite par J. Babelon. La consultation du bulletin de la Société Française de Numismatique⁷ nous permet de confirmer cette idée du changement de coiffure de Julia Domna sous le règne de son fils Caracalla. Il semble que l'impératrice tend à retourner vers sa coiffure initiale consistant à laisser sa chevelure tomber dans son cou.

Figure 7- Antoninien d'argent de Caracalla, Rome, 211 - 217 apr. J.- C.

⁵ Babelon J., Les impératrices syriennes, Paris, Albin Michel, 1957, p. 38.

⁶ Ibidem, p. 39.

⁷ Geneviève V., « Un nouvel antoninien de Julia Domna au buste sans croissant dans le médaillier du Musée Saint-Raymond, musée des Antiques de Toulouse », Bulletin de la Société Française de Numismatique, 65^e année-n°6- juin 2010, p. 133-135.



Avant de porter cette affirmation, nous avons observé attentivement les séries du RIC (Roman Impérial Coinage), qui constitue un ouvrage de référence pour les monnaies romaines, et la base de nombreuses études sur le monnayage antique. Nous avons essentiellement eu comme référence l’American Numismatic Society. L’image que nous avons de Faustine la Jeune est la même à quelque nuance près sur les 266 pièces prises comme références : les cheveux ondulés et attachés en chignon placé plus ou moins bas sur la nuque. Le changement de coiffure de Julia Domna entre le monnayage battu sous son époux de 193 à 211 et celui battu sous son fils de 211 à 217 peut ainsi avoir une connotation politique.

II. Titulature au service d’une propagande dynastique

Cassius raconte un miracle vécu en pleine guerre par Marc Aurèle et son armée. Sa compassion envers l’ennemi poussa les soldats à le proclamer pour la septième fois *imperator*. Lorsqu’il le répercuta au sénat, « Faustine, sa femme, fut appelée Mère du camp⁸ ». Mommsen fait savoir que l’épouse de Marc Aurèle, la seconde Faustine, reçut le titre de *Mater Castrorum*⁹. Cette interprétation de l’Allemand nous amène à répondre à la question de la signification réelle de *Mater Castrorum*. D’abord le titre *Mater Castrorum* traduit-il la présence effective de l’Augusta sur les champs de bataille aux côtés de son époux ? Si l’on se réfère à *l’Histoire auguste* : « Elle l’avait suivi en campagne, aussi l’avait-il appelée la Mère du camp. Il érigea en colonie le village où elle était morte, et y bâtit un temple en son honneur¹⁰», le titre

⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXI, 10. Livres LXXV-LXXVII, Tome huitième, Traduction française par E. GROS, Paris, Firmin Didot, 1865.

⁹ Mommsen, T., *Le droit public romain* ([reprod., en fac-sim.]), 1817-1903, trad. sur la 3e éd. allemande par P. F. Girard, 1889-1896, 7 éditions : tome VI/1 ; tome VI/2, Paris, Diffusion de Bocard, tomes I, II, III, IV et V, 1984.

¹⁰ HISTOIRE AUGUSTE. J. Capitolinus, *Vie de Marc Aurèle*, XXI, Édition bilingue, traduction du latin par A. Chastagnol, Édition établie par A. Chastagnol. Paris, Robert Laffont, 1994.

serait à peu près la version féminine de « *Imperator* ». Dans ce sens, la titulature *Mater Castrorum* doit honorer la femme effectivement présente aux côtés de son époux pendant ses expéditions militaires. Domna a-t-elle poussé le mimétisme jusqu'à la reproduction du comportement de Faustine ?

Figure 8- Denier d'argent de Septime Sévère, Rome, 196 - 211 apr. J.- C.

Avers : IVLIA AVGVSTA 196 – 211 Revers : MATER CASTRORVM



Concernant la princesse syrienne, nous n'avons certes pas retrouvé de traces formelles de sa présence dans un camp, mais certains indices relevés chez les auteurs grecs qui lui sont contemporains semblent la suggérer. Le premier élément poussant à présumer de la présence féminine dans les camps militaires est fourni par Hérodien : (« Après sa mort, ses jeunes fils partirent en toute hâte pour Rome, accompagnés de leur mère¹¹ »). Le retour de la famille à Rome après la mort de Septime Sévère indique que Domna et ses enfants se trouvaient hors de l'Empire à ce moment-là. (« Ils voulurent quitter la Bretagne et partirent pour Rome, emportant les restes de leur père¹² »). Hérodien confirme le décès de Septime Sévère en pleine campagne contre les Bretons, thèse que reprend A. Victor : (« Septime Sévère mourut de maladie [...] dans la ville municipale d'Eboracum, en Grande-Bretagne¹³ ») et Spartianus. La mort de Sévère survenue en pleine campagne militaire est avérée et les trois auteurs semblent s'accorder, de manière implicite, sur la présence féminine sur les champs de bataille.

¹¹ Hérodien, *Histoire romaine*, IV, 1, 1, depuis la mort de Marc Aurèle jusqu'à l'avènement de Gordien, traduite du grec par Léon Halevy, Paris, Librairie de Firmin Didot et frères, 1860.

¹² *Ibidem*, III, 15, 51.

¹³ A. Victor, *Livre des Césars*, XX, 27, texte établi et traduit par P. Dufraigne, Paris, Belles Lettres, 2003. *HISTOIRE AUGUSTE*, Spartianus, *Vie de Septime Sévère*, XIX, 1.

Le deuxième élément, le plus probant à notre avis, est relevé chez Dion Cassius lorsqu'il raconte l'attaque de la Bretagne, qu'il appelle Calédonie, par l'armée de Sévère, ainsi que le traité que l'empereur leur imposa avant de quitter leur territoire. L'échange entre Domna et une Bretonne constitue un indice formel de la présence de l'Augusta aux côtés de son mari, en pleine campagne militaire :

Aussi y eut-il bien de l'agrément dans cette réponse que fit, après la conclusion du traité, la femme d'un Calédonien nommé Argentocoxos à Julia Augusta, qui la raillait du manque de retenue des femmes de son pays dans leur commerce avec les hommes "Nous satisfaisons aux nécessités de la nature bien mieux que vous autres Romaines; car, nous, c'est au grand jour que nous nous donnons aux braves, tandis que vous, vous vous souillez par des adultères cachés avec les plus méprisables des hommes." Telle fut la réponse de la Bretonne¹⁴.

Nous supposons que seule la présence effective de l'Augusta en territoire ennemi, avec l'armée romaine, peut lui permettre d'avoir connaissance du mode de vie des femmes bretonnes, à plus forte raison d'échanger avec elles. Le manque de clarté se justifierait probablement par le refus d'admettre l'investissement de ce domaine, exclusivement réservé à l'homme, par une femme. Nous estimons, par conséquent, que le titre *Mater Castrorum* a, de ce fait, été décerné à Domna, et pas seulement à titre honorifique. Le monnayage battu entre 196 et 211 vient corroborer cette hypothèse. Sur les trois cent dix-sept pièces à l'effigie de Domna que nous avons trouvées, deux portent la titulature *Mater Castrorum* et 3, *Matri Castrorum*.

Figure 9- Tétradrachme de billon de Julia Domna, Alexandrie, 193 – 194 apr. J.- C.

Avers: IOYΛΙΑΔΟΜΝΑϸΕΒΜΗΘΗϸΤΑ Revers: Aigle romaine sur une colonne

entre deux légionnaires.



L'étude de la pièce ci-dessus révèle d'après l'épigraphie l'atelier d'émission qui est Alexandrie en Égypte. La titulature rédigée en grec indique les origines orientales de l'impératrice au moment où le revers reflète son ancrage dans sa patrie d'adoption avec l'effigie

¹⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVI, 16, Livres LXXV-LXXVII, Tome huitième, Traduction française par E. GROS, Paris, Firmin Didot, 1865.

de l'aigle symbole de l'armée romaine. Donc même sur le monnayage battu par l'impératrice, les cheveux sont relevés en chignon, dégageant le cou. Ce tétradrachme est daté de 193, année de l'avènement de Septime Sévère au pouvoir. Ces pièces de monnaie viennent ainsi corroborer le récit des historiens relatif au rattachement à la dynastie antonine ; revendication mise en place aussitôt le pouvoir conquis. L'observation du revers de ce tétradrachme permet d'affirmer que l'effigie constitue le bout de la hampe tenue par un aquilifer, bout sur lequel était fixé l'aigle romaine, emblème de l'armée toujours représenté, les ailes levées. Cette figure relative au domaine strictement militaire révèle le lien qui existait entre l'impératrice d'origine syrienne, et l'armée romaine. Ce faisant, elle confirme le bien-fondé de la titulature *Mater Castrorum*.

CONCLUSION

La présente analyse a eu comme objet le portrait de l'impératrice romaine d'origine orientale Julia Domna qui fut Première Dame sous deux empereurs de la dynastie Sévère. Notre argumentation repose essentiellement sur l'exploitation de la numismatique. Nous avons constaté figures à l'appui, qu'entre le monnayage battu par son époux Septime Sévère de 193 à 211 et celui battu par son fils Caracalla de 211 à 217, l'apparence de la princesse syrienne a évolué. L'étude des données numismatiques à notre portée, nous a en effet permis de constater une modification progressive dans la coiffure de l'Augusta. Dans ses fonctions d'impératrice, épouse de Septime Sévère, elle portait une coiffure avec les cheveux tirés en arrière relevés en chignon, et ce, jusqu'en 211.

Mais à partir de 211, date de l'avènement de son fils Caracalla, Domna adopte une coiffure avec la chevelure de plus en plus relâchée. Sur les figures 6 et 7 (*supra*), nous remarquons que les cheveux ne sont plus relevés en chignon, mais sont relâchés, tombant ainsi vers les épaules, le long de son cou. Ce changement constitue un processus de retour de la Syrienne vers sa coiffure d'origine telle que décrite par J. Babelon, et nous fait penser que sous le règne de son mari, Domna plagiait Faustine la Jeune épouse de Marc Aurèle. En imitant l'impératrice antonine, Julia Domna a ainsi contribué au déroulement de la fiction dynastique mise en place par Septime Sévère de 193 à 211 et rapportée par les historiens antiques.

L'adoption de la coiffure et de la titulature de Faustine la Jeune constituait une stratégie politique visant à imposer dans l'esprit des Romains l'idée d'une similitude physique, donc d'une parenté avec les membres de la dynastie antonine, telle que la revendiquait son époux Septime Sévère.

BIBLIOGRAPHIE

ANCIENS

AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, texte établi et traduit par P. Dufraigne, Paris, Belles Lettres, 2003.

HISTOIRE AUGUSTE, *Les empereurs romains des IIe et IIIe siècles : Vie d'Hadrien. Vie d'Aelius. Vie d'Antonin le Pieux. Vie de Marc Aurèle. Vie de Verus. Vie d'Avidius Cassius. Vie de Commode. Vie de Pertinax. Vie de Didus Julianus. Vie de Septime Sévère. Vie de Pescennius Niger. Vie de Clodius Albinus. Vie de Caracalla. Vie de Geta. Vie de Diaduménien. Vie d'Élagabal. Vie d'Alexandre-Sévère. Vie des deux Maximin. Vie des trois Gordien. Vie de Maxime et de Balbin. Vie des deux Valérien. Vie des deux Gallien. Vie des trente tyrans. Vie de Claude. Vie d'Aurélien. Vie de Tacite. Vie de Probus. Le Quadrige des tyrans. Vie de Carus, Carin et Numérien*. Édition bilingue, traduction du latin par A. Chastagnol, Édition établie par A. Chastagnol, Paris, Robert Laffont, 1994.

DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livres LXXV-LXXVII, tome huitième. Traduction française par E. GROS, Paris, Firmin Didot, 1865.

HÉRODIEN, *Histoire romaine*, depuis la mort de Marc Aurèle jusqu'à l'avènement de Gordien, traduite du grec par Léon Halévy, Paris, Librairie de Firmin Didot et frères, 1860.

Ouvrages modernes

- BABELON J.,
✓ 1964, *La numismatique antique*, Paris, Presses Universitaires Françaises.
- ✓ 1957, *Les impératrices syriennes*, Paris, Albin Michel.
- BEAUJEU J., 1955, *La religion romaine à l'apogée de l'empire*, tome I : *La politique religieuse des Antonins (96-192)*, Paris, Les Belles Lettres.
- BOURGEY S., 1994, *L'Empire romain*, tome 2, *De Nerva à Sévère Alexandre, (96-235 apr. J.- C.)*, Paris, Éditions Errance.
- CUMONT Franz, 1906, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, conférences faites au Collège de France, troisième édition revue, Paris, Librairie Leroux.
- DUBY G., 1990, *Histoire des Femmes en Occident*, tome 1, *l'Antiquité*, Paris, Plon.
- GENEVIÈVE V., juin 2010, « Un nouvel antoninien de Julia Domna au buste sans croissant dans le médaillier du Musée Saint-Raymond, musée des Antiques de

Toulouse », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 65e année-n°6-, p. 133-137.

- MARTIN J.-P., 1817-1903, *Le siècle des Antonins*, Paris, Presses Universitaires Françaises, 1977.
- MOMMSEN T., 1984, *Le droit public romain*, ([reprod., en fac-sim.]) trad. sur la 3e éd. allemande par P. F. Girard, 1889-1896. 7 éditions : tome VI/1 ; tome VI/2, Paris, Diffusion de Bocard, tomes I, II, III, IV et V.
- SCHMIDT J., 2012, *Femmes de pouvoir dans la Rome antique*, Paris, Perrin.
- N'GUYEN-VAN V., 2016, « Démontrer sa légitimité : le lien dynastique dans les monnaies sévériennes ». *Cahier Mondes anciens*, 8, p. 1 à 18. Disponible sur : <http://mondesanciens.revues.org/1636>.
- PAILLER J.-M., 1999, « Les religions orientales selon Franz Cumont. Une création continuée ». *Mélanges de l'école française de Rome*, 111-2, p. 635-646. Disponible: https://www.persee.fr/doc/mefr_11239891_1999_num_111_2_4661 Studies in the Lives of Roman Empresses Author(s): Mary Gilmore Williams Source: American Journal of Archaeology, Vol. 6, No. 3 (Jul. - Sep., 1902), pp. 259-305 Published by: Archaeological Institute of America Stable Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/496790> .